

Bruxelles, le 27 octobre 2023
(OR. en)

13980/23

CDR 160

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par le Royaume de Belgique - Adoption

1. Par lettre du 4 juillet 2023¹, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat sur la base duquel M. Pascal SMET, membre du Comité des régions, avait été proposé et nommé.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, le Conseil, statuant à la majorité qualifiée, nomme les membres du Comité des régions et leurs suppléants sur proposition de leur État membre.

¹ Doc. 11533/23.

3. En application de cette disposition et afin de pourvoir le poste vacant, le gouvernement belge a proposé² M. Pascal SMET, représentant d'une collectivité régionale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale, *Lid van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement* (membre du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale), en tant que membre du Comité des régions, sur la base d'un mandat national différent, pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.
 4. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est dès lors invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 13975/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-

² Doc. 13767/23.